Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le 24/11/2023
ID : 048-214801326-20231123-1023112023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE SEANCE JEUDI 23 NOVEMBRE 2023	CONSEILLERS MUNICIPAUX :
	EN EXERCICE : 15
	PRÉSENTS : 13
	Procuration : 1
	Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL BEILLA Emilie

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

10 – OBJET : SECTION DU ROUGET – RENONCIATION À COUPE AFFOUAGÈRE

En date du 22 octobre 2023, Monsieur Didier DUPEYRON, membre de la section du Rouget, a notifié à la Commune son souhait de ne plus bénéficier de la coupe affouagère en bois de chauffage.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renoncement de Monsieur Didier DUPEYRON à l'attribution des coupes d'affouage ;
- DECIDE de radier Monsieur Didier DUPEYRON du rôle des affouagistes de la section du Rouget.

Le Maire,

Samuel SOULIER

MAIRIE DE SAINT-ALBAN (Lozère)